

# **Personnels ATRF**

Décembre 2015

# COMPTE RENDU COMMENTÉ DE LA CAPA DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015

Vos élues à la Commission Administrative Paritaire Académique Catégorie C

Sylvie Moreau : titulaire ATRF1 sylvie.moreau0197@orange.fr
Nadège Jouneau : suppléante ATRF1 labo nadegejouneau@gmail.com

## Déclaration des élues avant la séance

## Les possibilités de promotions

La CGT déplore une nouvelle fois le très faible nombre de possibilités d'accès au corps des techniciens. Dans un contexte d'austérité, renforcé par les ballons d'essais ministériel autour d'une rémunération au mérite, ce manque de promotions ne fait qu'ajouter au désarroi des personnels aux revenus faibles.

## <u>Le Groupe de travail rectoral</u>

Le groupe de travail (GT) chargé d'étudier les dossiers RAEP, avant la CAPA est différent d'une CPE. Les membres d'une CPE sont élus par les personnels, tandis que les membres du GT sont nommés. C'est pour pourquoi nous revendiquons une CPE pour les EPLE, Rectorat et IA.

Lors de la semaine préparatoire du GT, la CGT a pu constater que les dossiers des personnels de catégories B et C étaient trop nombreux pour être vus par une seule personne dans les délais impartis, ce qui induit un risque de subjectivité.

Nous avons également constaté dans les dossiers des personnels proposés une grande qualité de travail, souvent au-delà des fonctions de la catégorie C. Si nous avons parfois choisi de défendre les dossiers nous apparaissant les plus élaborés, la CGT souhaite rappeler qu'elle privilégie le critère de l'ancienneté avant tout. Ceci afin d'éviter toute forme de clientélisme.

# Personnels de laboratoire dans les EPLE

#### **Emploi du temps**

Depuis la rentrée 2015, plusieurs personnels de laboratoire en EPLE interpellent la CGT pour des questions d'emploi du temps.

Certaines « propositions » ressemblent plus à des injonctions qu'à des propositions, d'autres ne tiennent pas compte du temps partiel des personnels, ou portent la semaine de travail en période scolaire au-delà des 43h maximales légales.

La CGT rappelle que le temps scolaire pour l'année 2015-2016 s'entend du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016. Ce sont les personnels de laboratoire qui proposent leur emploi du temps en collaboration avec les enseignant-e-s, et non pas une décision du proviseur ou de la proviseure calquant cet emploi du temps sur celui des personnels des collectivités, car cela démontre un manque flagrant de connaissance du travail effectué par les personnels de laboratoire en période scolaire.

De plus, cet emploi du temps doit être arrêté dès la rentrée (dans un délai de deux semaines maximum) afin de permettre à chaque personnel de s'organiser pour concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.



#### Entretien des laboratoires de sciences

Des personnels de laboratoire nous font remonter des dysfonctionnements et les pressions exercées à leurs encontres concernant l'entretien des laboratoires de préparation et lieux de stockage.

La circulaire de la Région du 4 octobre 2011 stipulant que « la collectivité régionale considère que les laboratoires de préparation et lieux de stockage sont des lieux à risques spécifiques dans lesquels les agents ne doivent pas être amenés à intervenir. Il s'agit d'une mesure de prévention destinée à éviter l'exposition à des risques qui ne sont pas maîtrisés par les agents. En conséquence, l'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer l'entretien de ces locaux par l'équipe agents de laboratoire ».

Cette circulaire régionale nous semble poser un problème juridique car les agents de laboratoire, personnel de l'Education nationale, n'ont pas pour attribution d'assurer l'entretien des locaux mais uniquement de « s'assurer de la mise en sécurité des lieux et de l'évacuation des déchets biologiques et chimiques, solides et liquides, avant l'intervention sur les paillasses, sols, murs, vitres, etc. du personnel technique des collectivités territoriales chargé de l'entretien général et technique de l'établissement ».

Nous tenons à rappeler que l'injonction régionale imposant l'entretien des locaux par l'équipe des agents de laboratoire est contraire aux missions des ATRF.

De plus, l'interdiction d'intervention des agents des collectivités territoriales dans les laboratoires de préparation et lieux de stockage nous semble poser un vide juridique car aucun personnel, agents d'Etat et agents des collectivités territoriales ne peut par conséquent assurer l'entretien de ces locaux. Nous demandons donc un éclaircissement du rectorat et de la Région auprès des personnels ATRF, d'encadrement et des personnels des collectivités territoriales.

Sylvie Moreau et Nadège Jouneau Élues CGT à la CAPA ATRF

## Compte-rendu de la CAPA

#### Réaction de l'administration à la lecture de notre déclaration

L'administration n'a pas réagi! Aucune réponse apportée à la question posée par la CGT à propos des problèmes d'entretien des laboratoires de sciences.

#### 1. Réductions d'ancienneté d'échelon :

747 donnants droit - 30% de bénéficiaires (directive du ministère)

Ce qui équivaut pour l'académie de Nantes à 225 bénéficiaires, moins 1 personne qui a été rayée de la liste car elle est passée dans le corps des techniciens au 1<sup>er</sup> septembre 2015 (Mme FROGER Virginie – Université du Mans).

L'administration a privilégié les personnels qui n'avait jamais de réduction dans leur carrière.

### 2. Tableaux d'avancements :

ATRF 1<sup>ère</sup> Classe : 100 agents promouvables. Possibilités de promotions pour l'Académie : 12

UNIVERSITÉ DE NANTES 6 promotions	MARQUET Pierre / BEAUDREMONT Lydie SOULIGNAC Marie-Annick/ CRESSAN Nathalie RICHARD Pascal / GUILLOUX Olivier	BAP G
UNIVERSITÉ D'ANGERS 2 promotions	BESLOT William TOURTELIER Nadine	BAP J BAP G
UNIVERSITÉ DU MANS 1 promotion	FERTARD Véronique	BAP G
ECOLE CENTRALE DE NANTES 1 promotion	BRIERE Patricia	BAP J
EPLE/SERVICES ACADÉMIQUES 2 promotions	POMMIER Patrick / PAULIC Stéphane	BAP G

ATRF principal 2ème classe: 157 agents promouvables. Possibilités de promotions pour l'Académie: 8

UNIVERSITÉ DE NANTES 2 promotions	ROCHAS Catherine BOUGUEN Jacqueline	BAP J
UNIVERSITÉ D'ANGERS 1 promotion	QUIVIGER Véronique	BAP J
UNIVERSITÉ DU MANS 1 promotion	JOLY Madeleine	BAP G
EPLE/SERVICES ACADÉMIQUES 4 promotions	DUPONT ALNET Eric / MEDAH Isabelle/ LEBOT Viviane AUDEON Marie	BAP B BAP A

	MAHE Serge	BAG B
	DENIGOT-OUGGOURNI Elizabeth	BAP J
	GIRAUD Stéphane	BAP G
UNIVERSITÉ DE NANTES	MAGUET Nicole / ALLIOU Christelle	BAP J
8 promotions	LIOTTA Yannick	BAP C
	BOIROUX Lionel	BAP A
	BRODU-HUCHET Sophie	BAP J
UNIVERSITÉ D'ANGERS	RAZAFIMANDIMBY Bénédicte	BAP A
2 promotions	CHALET Claire	BAP J
UNIVERSITÉ DU MANS 1 promotion	NICOLAS Julien	ВАР С
IFCE	PERON Philippe / GUILLON Gérard	DADA
3 promotions	HAUTEMAYOU Jacques	BAP A
EDIT/SEDVICES ACADÉMIQUES	COCHET Karelle / GUILLOT Eric / GUILOU Lydie	BAP A
EPLE/SERVICES ACADÉMIQUES 5 promotions	LEGOUIC Catherine / PLANCKAERT Valérie	BAP B

Comme nous l'avons précisé dans notre déclaration, la CGT déplore encore une fois le très faible nombre de promotions. De plus, la CGT insiste pour que le critère d'ancienneté soit privilégié. L'administration, quant à elle, a tenu compte de l'âge des agents pour certaines promotions. Mais, dans l'ensemble, c'est la qualité des dossiers qui a été retenue.

### 3. Suite CAPA de juin - mutations :

#### 2 régularisations :

MAIA Anna ATFR 1ère classe BAP J (Université de Paris) affectée à l'université de Nantes. MALLARD Sylvie ATRF 1ère classe BAP A(Académie de Dijon) affectée au LPO S.Carnot-J.Bertin à Saumur.

### 4. Titularisations:

#### 2 bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

DENIAUD Patricia - Université de Nantes TIJOU Sylvie - Université D'Angers



### 5. Détachements :

6 entrants tous à l'université de Nantes : 4 adjoints administratifs territoriaux

1 adjoint administratif de l'éducation nationale

1 caporal chef - ministère de La Défense

**1 sortant** : BEAUPERE Christophe - palefrenier - soigneur à l'IFCE de Saumur.

#### 6. Intégrations directes:

**3 demandes :** 2 défavorables

1 favorable : GUYOT Frédérique - adjoint administratif, intégrera la filière ATRF en 1ère classe

BAP F à l'université de Nantes.

Le SNPTES intervient pour dénoncer les avis systématiquement défavorables aux demandes d'intégrations (lecture d'un texte non communiqué aux autres syndicats).

Madame la secrétaire générale adjointe répond que le refus n'est pas systématique. D'après elle, pour la l'avis soit favorable, la demande doit répondre à l'un des deux critères suivants : la mobilité fonctionnelle ou la mobilité géographique. Pour appuyer sa réponse, la présidente de la CAPA, cite la loi mobilité et parcours professionnel (août 2009) mise à jour en 2013.

Suite à cet échange, nous devons procéder à un vote. N'ayant pas eu le loisir de discuter avec le SNPTES avant la CAPA, nous avons décidé de ne pas prendre part au vote (Suivis par l'UNSA, FO ET le SPLEN).

Les avis défavorables aux intégrations sont maintenus.

La CGT trouve dommage que le SNPTES n'ait pas pris l'initiative de s'entretenir avec les autres syndicats à ce sujet. Nous leur avons demandé de nous communiquer le texte lu lors de leur intervention. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.

#### 7. Informations:

La prochaine CAPA ATRF aura le 23 juin 2015.

D'autre part, si vous souhaitez faire un dossier pour l'avancement aux catégories A et B, la date limite de dépôt des dossiers est le 6 janvier 2016. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la CGT ainsi que la DIPATE.



la .	Je souhaite : Prendre contact et recevoir de l'information CGT Educ  Nom Prénom  Adresse	☐ Me syndiquer
ÉDÚC'	Tel Mail	<del></del>
	À envoyer à notre adresse mail	